



ONE HEALTH OI

Partenariat de recherche et d'enseignement
'Une seule santé' de l'océan Indien

FICHES MALADIES ANIMALES PRIORITAIRES

Mallette Pédagogique Santé Animale OI

Maladies non zoonotiques soumises à déclaration obligatoire

Maladies zoonotiques soumises à déclaration obligatoire

Maladies non soumises à déclaration obligatoire

MALLETTE PÉDAGOGIQUE SANTÉ ANIMALE OI

Ce Manuel à l'Usage du Personnel de Santé Animale est extrait de la Mallette Pédagogique Santé Animale OI qui comprend :

Le Manuel à l'Usage du Personnel de Santé Animale (M.U.P.S.A) qui constitue un support de formation continue et un outil de référence pour le terrain. Il contient cinq parties organisées autour des principaux domaines de la santé animale. Chaque partie détaille de manière simple et imagée les notions importantes à connaître pour l'exercice quotidien des missions des agents communautaires, des paravétérinaires et des vétérinaires privés et/ou publics intervenant dans les pays de l'océan Indien. Les rôles de chacun de ces acteurs, la reconnaissance des maladies animales prioritaires et les techniques de santé animale de base sont exhaustivement expliqués dans cet ouvrage.

Les Fiches Maladies Animales Prioritaires de reconnaissance de 30 maladies ci-présentes, contenues dans le M.U.P.S.A. et proposées également en édition indépendante. Chacune d'entre elles propose un résumé clair, pratique et illustré pour optimiser la reconnaissance des signes cliniques des maladies animales prioritaires de l'océan Indien et les conduites à tenir par le personnel de santé animale.

Le Kit Pédagogique constitué de 8 fiches pratiques sur les méthodes et techniques pédagogiques. Il a été prévu à l'intention des formateurs qui déploieront la Mallette Pédagogique Santé Animale OI sur le terrain lors de sessions de formation et de sensibilisation du personnel de santé animale.

Le Guide d'Usage qui explicite les objectifs de la Mallette Pédagogique Santé Animale OI et détaille les acteurs, les contenus, les publics cibles et les situations d'apprentissage dans lesquelles les formateurs pourront la déployer.



FICHES MALADIES ANIMALES PRIORITAIRES

Mallette Pédagogique Santé Animale OI

Auteurs

Lionel DOMÉON
Christian SCHULER
Cécile SQUARZONI-DIAW
Renaud LEVANTIDIS

Ingénierie pédagogique & coordination

Cécile SQUARZONI-DIAW

Édition & mise en page

Renaud LEVANTIDIS

Illustrations (vignettes animales)

Géraldine LAVEISSIERE

Photographies & illustrations

Se référer au M.U.P.S.A

Avec la participation d'Éric Cardinale et Catherine Cêtre-Sossah

Cet ouvrage a été publié dans le cadre du programme TROI du dispositif de recherche et d'enseignement en partenariat ONE HEALTH OI à travers une prestation réalisée par le CIRAD – UMR ASTRE.

Partenaires techniques et financiers



L'ensemble de cette publication (contenu, présentation, photographies et illustrations) constitue une œuvre protégée par la législation française et internationale en vigueur sur le droit d'auteur et d'une manière générale sur la propriété intellectuelle et industrielle. La reproduction et la traduction partielle ou intégrale des éléments précités et d'une manière générale, la reproduction et la traduction de tout ou partie de cette publication sur un support quel qu'il soit, est formellement interdite sans l'accord préalable et écrit de ses ayants droit et de ses auteurs. La reproduction de cette publication sur un support papier demeure autorisée, sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes : gratuité de la diffusion, respect de l'intégrité et de la finalité des documents reproduits (ni modifications, ni altérations), respect de la finalité de la publication dans l'utilisation de ces informations et éléments, citation claire et lisible de la source avec mention du nom de la publication et de l'identité de ses ayants droit et de ses auteurs. Par ailleurs, tous les logos représentés dans cette publication sont propriété de leurs titulaires respectifs.

30 FICHES PRATIQUES SUR LES MALADIES ANIMALES PRIORITAIRES

Maladies non zoonotiques soumises à déclaration obligatoire

- *Anaplasmose*
- *Babésiose*
- *Clavelée et variole caprine*
- *Cowdriose*
- *Dermatose nodulaire contagieuse*
- *Fièvre aphteuse*
- *Fièvre catarrhale ovine*
- *Maladie de Newcastle*
- *Maladie hémorragique épizootique*
- *Peste des petits ruminants*
- *Peste porcine africaine*
- *Pleuropneumonie contagieuse caprine*
- *Theilériose*

Maladies zoonotiques soumises à déclaration obligatoire

- *Brucellose*
- *Charbon bactérien*
- *Fièvre de la vallée du Rift*
- *Fièvre Q*
- *Fièvre West Nile*
- *Influenza aviaire*
- *Rage*
- *Tuberculose bovine*

Maladies non soumises à déclaration obligatoire

- *Charbon symptomatique*
- *Démodécie*
- *Dermatophilose*
- *Ecthyma contagieux*
- *Gales*
- *Leptospirose*
- *Pasteurellose*
- *Photosensibilisation*
- *Vers intestinaux*

ANAPLASMOSE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">• Bovins• Ovins• Caprins	<ul style="list-style-type: none">• <u>Généralités</u> : L'anaplasmose est une maladie infectieuse bactérienne non contagieuse• <u>Bactéries</u> : De la famille des Anaplasmataceae, les bactéries <i>Anaplasma marginale</i> et <i>Anaplasma centrale</i> sont toutes deux responsables de l'anaplasmose• <u>Période d'incubation</u> : De 25 à 50 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">• Anorexie, abattement (3)• Douleurs articulaires (4, 5)• Fièvre élevée• Baisse de la lactation	<ul style="list-style-type: none">• <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur, les tiques des genres <i>Rhipicephalus</i> (<i>Boophilus</i>) et <i>Amblyomma</i> (ex : <i>R. Boophilus microplus</i>, 1 ; <i>Amblyomma variegatum</i>, 2) <div data-bbox="1294 775 1899 1007"></div>
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">• <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ou sérum	<ul style="list-style-type: none">• Le traitement préventif est acaricide• Le traitement curatif peut être à base de d'IMIDOCARBE

BABÉSIOSE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">• Bovins	<ul style="list-style-type: none">• <u>Généralités</u> : La babésiose est une maladie non contagieuse des bovins causée par les protozoaires parasites <i>Babesia bovis</i> et <i>Babesia bigemina</i>• <u>Parasites</u> : De la famille des Babesiidae, <i>Babesia bovis</i> et <i>Babesia bigemina</i> envahissent les érythrocytes de leur hôte• <u>Période d'incubation</u> : De 5 à 10 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">• Hémoglobinurie, hématurie (3, 4)• Diarrhée en corde (5)• Abattement• Fièvre élevée• Troubles nerveux, pédalage• Ictère (6)• Avortements	<ul style="list-style-type: none">• <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur, les tiques des genres <i>R. Boophilus</i> et <i>Ixodes</i> (ex : <i>R. Boophilus microplus</i>, 1 ; <i>Ixodes scapularis</i>, 2) <div data-bbox="1339 762 1832 997"></div>
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">• <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ou sérum	<ul style="list-style-type: none">• Le traitement préventif est acaricide• Le traitement curatif peut être à base de d'IMIDOCARBE



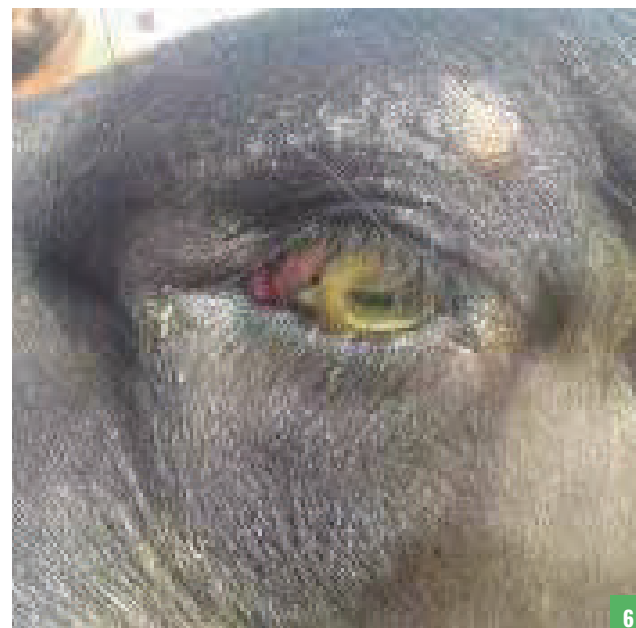
3



4



5



6

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de babésiose

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'hématuries et de diarrhées en corde ;
- Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le technicien vétérinaire :

- Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- Se renseigner sur les zones à tiques *R. Boophilus* et *Ixodes*.


Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...);
- Cartographier les zones à tiques *R. Boophilus* et *Ixodes*.

CLAVELÉE ET VARIOLE CAPRINE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">• Ovins• Caprins	<ul style="list-style-type: none">• <u>Généralités</u> : La clavelée, ou variole ovine, et la variole caprine sont des maladies virales des ovins et des caprins hautement contagieuses• <u>Virus</u> : Du genre <i>Capripoxivirus</i>, de la famille des Poxviridae, il est particulièrement résistant dans le milieu extérieur• <u>Période d'incubation</u> : De 5 à 15 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">• Macules puis papules de 0,5 à 1,5 cm de diamètre, évoluant en nodules qui sèchent (croûtes) et laissent des cicatrices. Ils sont généralement localisés sur les lèvres, la langue, les yeux, les oreilles, les mamelles et les trayons (1, 2, 3, 4)• Hypertrophie des ganglions, particulièrement le ganglion préscapulaire• Écoulements nasaux, oculaires et buccaux• Fièvre élevée• Dyspnée• Abattement• Avortements	<ul style="list-style-type: none">• <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée• <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...) 
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">• <u>Animal vivant</u> : Biopsie des papules cutanées, sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ou sérum• <u>Après autopsie</u> : Sérum	<ul style="list-style-type: none">• Désinfecter les plaies• Le traitement curatif peut être à base de TÉTRACYCLINE



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de clavelée et/ou de variole caprine

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de papules et de nodules sur les lèvres, les yeux, les oreilles et les trayons ;
- Désinfecter les plaies éventuelles.

Pour le technicien vétérinaire :

- Contrôler la bonne pratique des désinfections et du traitement décidé par le vétérinaire ;
- Faire isoler les animaux malades durant minimum 45 jours ;
- Vérifier la mise en œuvre du programme de vaccination décidé par le vétérinaire.


Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- Évaluer et organiser le traitement à mettre en œuvre ;
- Organiser une vaccination annuelle en ciblant tous les animaux dans une zone épidémiologique et géographique bien déterminée.

COWDRIOSE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : La cowdriose est une maladie infectieuse bactérienne non contagieuse • <u>Bactérie</u> : De la famille des Rickettsiaceae, la bactérie <i>Ehrlichia ruminantium</i> est transmise par une tique • <u>Période d'incubation</u> : De 10 à 20 jours
Signes cliniques		Transmission
<ul style="list-style-type: none"> • Hyperthermie soudaine et élevée • Dyspnée • Troubles nerveux : tournis, pédalage, convulsions, grincement des dents, attitude de pousser au mur (3), paralysie du train postérieur (4), opisthotonos (5) • Fièvre élevée • Abattement • Avortements • Diarrhée (surtout chez les bovins) • Mort subite en forme suraiguë 	<p style="text-align: center;">Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hydropéricarde et hydrothorax (6, 7) 	<ul style="list-style-type: none"> • Indirecte : Par l'intermédiaire d'un vecteur, les tiques du genre <i>Amblyomma</i> (ex : <i>Amblyomma variegatum</i>, 1, 2) <div style="text-align: center;">  </div>
	Prélèvements	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant</u> : Sang prélevé sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ou sérum 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Après autopsie</u> : Biopsie du cerveau 	<ul style="list-style-type: none"> • Le traitement préventif est acaricide • Le traitement curatif peut être à base de TÉTRACYCLINE



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de cowdriose

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de troubles nerveux, de dyspnées, d'hyperthermies soudaines et de fortes fièvres ;
- Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le technicien vétérinaire :

- Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- Se renseigner sur les zones à tiques *Amblyomma*.

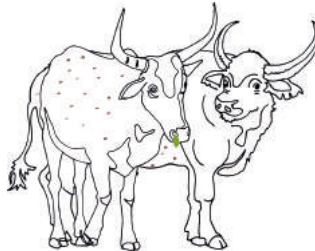
Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...);
- Cartographier les zones à tiques *Amblyomma*.

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">• Bovins	<ul style="list-style-type: none">• <u>Généralités</u> : La dermatose nodulaire contagieuse est une maladie virale des bovins hautement contagieuse• <u>Virus</u> : Du genre <i>Capripoxivirus</i>, de la famille des Poxviridae, il est particulièrement résistant dans le milieu extérieur• <u>Période d'incubation</u> : De 10 à 30 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">• Nodules cutanés de 0,5 à 5 cm de diamètre qui se nécrosent et se surinfectent (1, 2, 3, 4, 5)• Écoulement oculaire et nasal purulent• Hypersalivation• Fièvre persistante• Anorexie, abattement• Œdèmes des membres• Ganglions lymphatiques gonflés• Baisse de la lactation	<ul style="list-style-type: none">• <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée• <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (mouche piqueuse, moustique, tique...) 
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">• <u>Animal vivant</u> : Biopsie des nodules cutanés, liquide de nœud lymphatique, sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ou sérum	<ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas de traitement spécifique sauf symptomatique



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de dermatose nodulaire contagieuse

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de nodules cutanés ;
- Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le technicien vétérinaire :

- Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire.

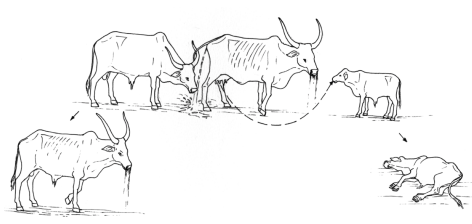
Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...)
- Mettre en place un programme de vaccination, s'il y a lieu, en anneau autour des foyers.

FIÈVRE APHTEUSE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire




Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins • Porcins 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : La fièvre aphteuse est une maladie virale grave et hautement contagieuse • <u>Virus</u> : Du genre <i>Aphthovirus</i>, de la famille des Picornaviridae, il est résistant dans le milieu extérieur • <u>Période d'incubation</u> : De 2 à 7 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none"> • Écoulements filants de bave et mauvaise haleine (1) • Lésions étendues dans la bouche, spécialement sur la langue et le palais (2) • Boiterie • Fièvre • Inappétence, anorexie, abattement • Lésions entre les onglons, au dessus des sabots et au niveau des mamelles (3, 4) • Vésicules sur les trayons (chute soudaine de la production de lait) (5) • Pelage long et hérissé (parfois) (6) • Avortements • Infertilité • Chez les veaux : polypnée et mort 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée • <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...) 
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant malade depuis moins de 10 jours</u> : Épithélium et lymphes dans les vésicules + 1 cm²/1g d'épithélium provenant de vésicules (langue, muqueuses, espaces interdigités) et/ou prélèvements oro-pharyngés • <u>Animal vivant malade depuis plus de 10 jours</u> : Sérum 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de soutien sur les jeunes si nécessaire • Il n'y a pas de traitement spécifique sauf symptomatique • Les animaux morts doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive

FIÈVRE CATARRHALE OVINE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire

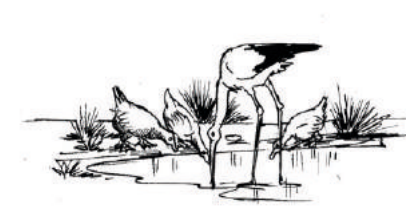


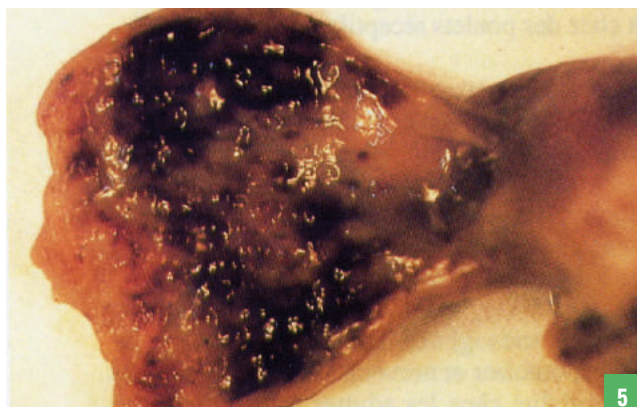
Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">• Bovins• Ovins• Caprins	<ul style="list-style-type: none">• <u>Généralités</u> : La fièvre catarrhale ovine, aussi appelée maladie de la langue bleue, est une maladie virale non contagieuse• <u>Virus</u> : Du genre <i>Orbivirus</i>, de la famille des Reoviridae, il n'est pas résistant dans le milieu extérieur• <u>Période d'incubation</u> : De 5 à 12 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">• Hémorragies et ulcérations des tissus de la sphère oro-nasale (1)• Hypersalivation (2), écoulement nasal (3) et gonflement des lèvres• Boiterie• Fièvre• Inappétence, anorexie• Diarrhée, vomissement• Langue bleue (rare) (4)• Pneumonie• Avortements éventuels	<ul style="list-style-type: none">• <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (petits insectes piqueurs du genre <i>Culicoides</i>) 
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">• <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml)• <u>Après autopsie</u> : Sérum, rate	<ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas de traitement spécifique sauf symptomatique

MALADIE DE NEWCASTLE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> Toutes les espèces aviaires 		<ul style="list-style-type: none"> <u>Généralités</u> : La maladie de Newcastle est une maladie virale des oiseaux très grave et hautement contagieuse <u>Virus</u> : Du genre <i>Rubulavirus</i>, de la famille des Paramyxoviridae, il est relativement stable dans le milieu extérieur, surtout par temps froid <u>Période d'incubation</u> : De 2 à 15 jours
Signes cliniques		Transmission
<ul style="list-style-type: none"> Symptômes généraux : abattement, inappétence, prostration (1) Symptômes digestifs : diarrhée verdâtre Symptômes respiratoires : dyspnée, jetages nasaux, râles Symptômes nerveux : tremblements, paralysie, spasmes (2) Symptômes cutanés : crête et barbillons gonflés, tâches rouges sur la peau Chute de ponte relativement brutale, anomalie des œufs (3) Mort subite (mortalité souvent très élevée) 		<ul style="list-style-type: none"> <u>Directe</u> : Par absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée (principalement fécales et respiratoires) <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...) 
Après autopsie		
<ul style="list-style-type: none"> Grappe ovarienne très rouge (4) Muqueuse du ventricule succenturié très rouge (5) Amygdales caécales très rouges (6) 		
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> <u>Animal vivant ou mort</u> : Écouillons cloacaux et trachéaux, fèces, fragments d'intestin, encéphale, trachée, poumons, foie et rate, ou sérum 		<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de traitement spécifique sauf symptomatique Les animaux morts doivent être brûlés ou enfouis profondément et détruits à la chaux vive



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de maladie de Newcastle

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche des signes cliniques, à ne pas confondre avec l'influenza aviaire ;
- Préconiser l'utilisation de pédiluves, vérifier leur renouvellement et le respect des règles d'hygiène ;
- Brûler ou enterrer les animaux morts à 2 mètres de profondeur avec de la chaux vive.

Pour le technicien vétérinaire :

- Interdire tout déplacement de volailles, de sous-produits et d'équipements ;
- Préconiser un vide sanitaire entre 2 bandes de 15 jours minimum.


Pour le vétérinaire privé et/ou public :

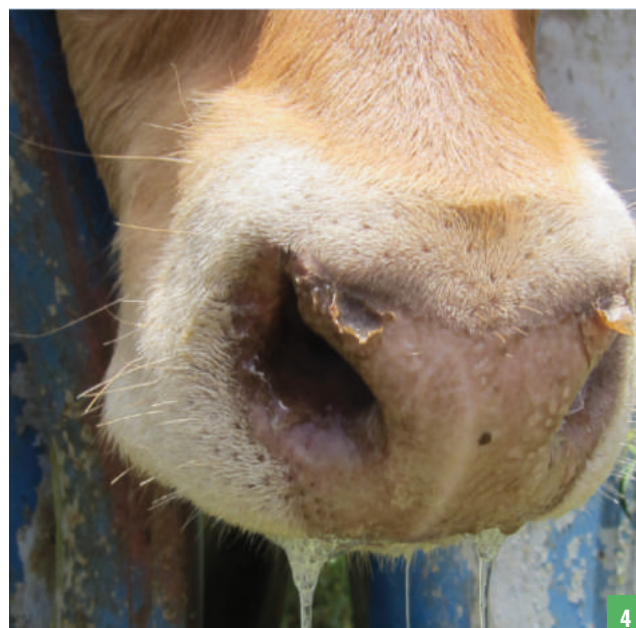
- Organiser une vaccination semi-annuelle en ciblant tous les animaux dans une zone épidémiologique et géographique bien déterminée.

MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">• Bovins• Ovins• Caprins• Cervidés	<ul style="list-style-type: none">• <u>Généralités</u> : La maladie hémorragique épizootique est une maladie virale non contagieuse cliniquement proche de la fièvre catarrhale ovine• <u>Virus</u> : Du genre <i>Orbivirus</i>, de la famille des Reoviridae, il n'est pas résistant dans le milieu extérieur• <u>Période d'incubation</u> : De 2 à 10 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">• Hémorragies et ulcérations des tissus de la sphère oro-nasale (1, 2)• Edèmes étendus de la face (3)• Hypersalivation (4), écoulement nasal et gonflement des lèvres• Abattement• Fièvre• Inappétence, anorexie• Diarrhée, vomissement• Langue bleue (rare)• Dyspnée• Avortements éventuels	<ul style="list-style-type: none">• <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (petits insectes piqueurs du genre <i>Culicoides</i>) 
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">• <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml)• <u>Après autopsie</u> : Sérum, rate	<ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas de traitement spécifique sauf symptomatique



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de maladie hémorragique épizootique

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'ulcérations oro-nasales, d'hypersalivations et d'œdèmes faciaux ;
- Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le technicien vétérinaire :

- Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- Vérifier la mise en œuvre de la quarantaine des animaux malades et du programme de vaccination.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...).

Document Fiche Maladie Animale Prioritaire - Édité par le Réseau National de Pédiatrie Equine Animale (Réseau National de Pédiatrie Equine Animale) dans le cadre du projet PRIDE (2015-2018) financé par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation. Tous droits réservés. L'ensemble des droits de reproduction sont réservés à l'ANAP. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'ANAP est formellement interdite. © 2018 ANAP

Auteurs : Jérémy Dumortier, Christophe Schuler, Gábor Szarvas, Françoise G. Bressan, Laurent G. Bressan, Coordination : Gábor Szarvas, Françoise G. Bressan, Gábor Szarvas, Illustrations (Végétales/animales) : Géraldine Lavesque, Photographies et illustrations : Sorélie et ANAP/IFA

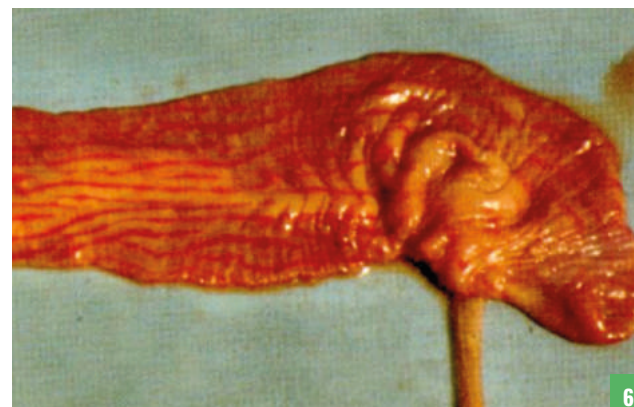


PESTE DES PETITS RUMINANTS

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> • Ovins • Caprins 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : La peste des petits ruminants est une maladie virale des ovins et des caprins hautement contagieuse • <u>Virus</u> : Du genre <i>Morbilivirus</i>, de la famille des Paramyxoviridae, il est peu résistant dans le milieu extérieur • <u>Période d'incubation</u> : De 3 à 6 jours 	
Signes cliniques		Transmission	
<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre brutale • Abattement sévère • Écoulements oculaires (1), nasaux (2) et buccaux, d'abord clairs puis purulents • Diarrhée sévère parfois mêlée de sang (3) • Difficultés respiratoires avec toux • Plaies dans la bouche (4), l'animal ne mange plus • Naseaux craquelés et secs • Avortements • Mort subite (en 5-10 jours) 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée • <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...) 	
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), écouvillonnages oculaires, buccaux et/ou nasaux, ou sérum 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Après autopsie</u> : Prélèvements sur ganglions lymphatiques, poumon, intestin, rate 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas de traitement spécifique sauf symptomatique • Les animaux morts et les résidus d'avortements doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive 	



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de peste des petits ruminants

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'écoulements oculaires, nasaux et buccaux, d'abattements et de diarrhées sévères ;
- Examiner tous les petits ruminants deux fois par jour durant 7 jours ;
- Enterrer les animaux morts et les résidus d'avortements à 2 mètres de profondeur avec de la chaux vive.

Pour le technicien vétérinaire :

- Confiner l'élevage concerné et mettre en place un périmètre de sécurité ;
- Contrôler les opérations d'abattage et de destruction des cadavres et des résidus d'avortements.



Pour le vétérinaire privé et/ou public :

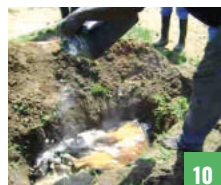
- Préconiser l'abattage sanitaire des animaux malades ;
- Mettre en place un programme de vaccination en accord avec l'autorité sanitaire du pays.

PESTE PORCINE AFRICAINE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> • Porcins 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : La peste porcine africaine est une maladie hémorragique hautement contagieuse • <u>Virus</u> : Du genre <i>Asfivirus</i>, de la famille des Asfarviridae, il reste infectieux durant plusieurs mois dans les carcasses • <u>Période d'incubation</u> : De 5 à 15 jours 	
Signes cliniques		Transmission	
<ul style="list-style-type: none"> • Hémorragie généralisée • Vomissements et diarrhée avec sang • Dépression physique (3) • Cyanose et rougeurs sur l'abdomen et sous les oreilles (4) • Forte fièvre durant 3-4 jours • Regroupement et hyperthermie (5) • Ictère généralisé • Toux, détresse respiratoire • Conjonctivite • Perte d'appétit • Démarche incertaine, chancelante • Très forte contagion (100%) • Très fort taux de mortalité 		<p style="text-align: center;">Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carcasse hémorragique (6) • Grosse rate de couleur sombre (7) • Ganglions lymphatiques hypertrophiés et gorgés de sang • Poumons œdémateux • Points rouges sur les reins 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade (1) ou par absorption de déchets contaminés • <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (mouche piqueuse, tique <i>Ornithodoros moubutu</i> - 2) et/ou par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...)
 <p style="text-align: right;">1</p>		 <p style="text-align: right;">2</p>	
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (vacutainer 5ml), rate, amygdales, ganglions ileo-caecaux, reins 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Après autopsie</u> : Sérum 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe ni traitement ni vaccin • Les animaux morts doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive (8 à 11) 	



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de peste porcine africaine

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'hémorragies, de forte contagiosité et de mortalités rapides ;
- Déparasiter les porcs en quarantaine et enterrer les animaux morts à 2 mètres de profondeur avec de la chaux vive ;
- Mettre en œuvre la désinfection des véhicules, chaussures, vêtements et équipements avec de la soude caustique 1%.

Pour le technicien vétérinaire :

- Confiner l'élevage concerné ;
- Mettre en œuvre la mise en quarantaine tous les élevages dans un rayon de 20 km autour du foyer ;
- Contrôler le déparasitage de tous les porcs en quarantaine ;
- Contrôler les opérations de désinfection, d'abattage et de destruction des cadavres.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- Ordonner les mesures sanitaires suivantes, pour 40 jours :
 - Abattage de tous les porcs dans la zone contaminée ;
 - Confinement des porcs d'élevage et contrôle absolu de tous les intrants ;
 - Mise en quarantaine des fermes dans un rayon de 20 km ;
 - Interdiction de tous mouvements humains et animaux ;
 - Désinfection des locaux et déparasitage des animaux.

Document FICHA Maladie Animale Prioritaire - Préparé par le Laboratoire Pédagogique Santé Animale, Océan Indien distribué par le CPAO dans le cadre du projet PIVAS (2018). Il est strictement réservé à l'usage pédagogique et ne doit pas être diffusé en dehors du territoire de l'Union. L'ensemble des droits réservés sont réservés à l'Union. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'Union est formellement interdite. © 2018 CPAO

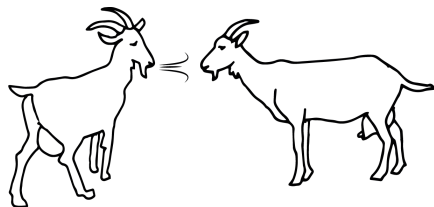
Auteurs : Jérémy Doreux, Christophe Schuler, Géraldine Lavesse, Séverine Pélissier, Chloé Sarrazon, Olivier & Olivier Lescaillet
Coordination : Christophe Schuler, Jérémy Doreux, Séverine Pélissier, Chloé Sarrazon, Olivier & Olivier Lescaillet
Illustrations (végétales et animales) : Géraldine Lavesse
Photographies et illustrations : Séverine Pélissier, Anja M. J. S. A.

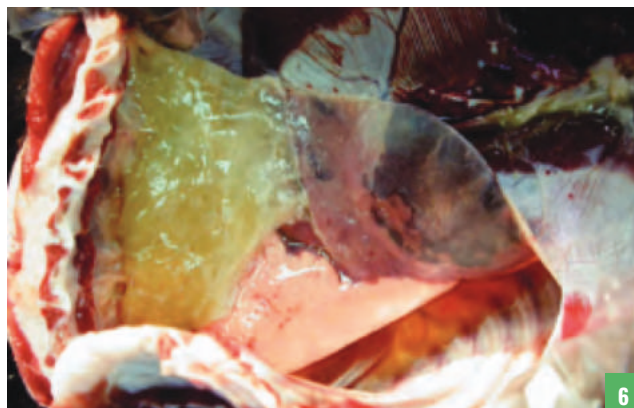
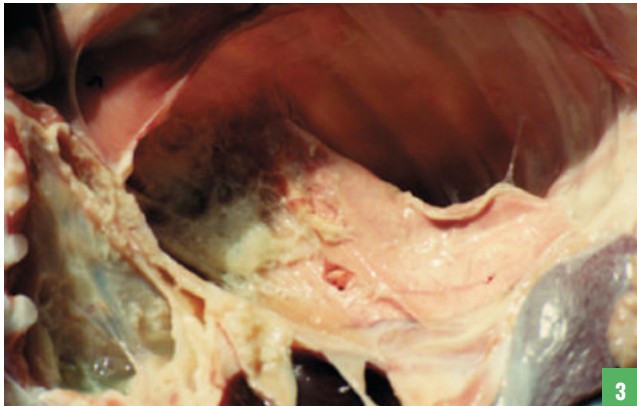


PLEUROPNEUMONIE CONTAGIEUSE CAPRINE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> • Caprins 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : La pleuropneumonie contagieuse caprine est une maladie infectieuse bactérienne des caprins hautement contagieuse • <u>Bactérie</u> : De la famille des Mycoplasmataceae, la bactérie <i>Mycoplasma capricolum</i> n'est pas résistante dans le milieu extérieur. D'autres souches de la même famille peuvent être incriminées pour cette maladie • <u>Période d'incubation</u> : De 10 à 30 jours
Signes cliniques		Transmission
<ul style="list-style-type: none"> • Toux violente • Jetage nasal mucopurulent (1) • Respiration accélérée et douloureuse : position en orthopnée (2) • Fièvre élevée • Avortements • En cas d'infection aiguë : morbidité très élevée et mortalité jusqu'à 80% (mort subite) 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par absorption des sécrétions nasales ou de gouttelettes dans l'air expiré par l'animal malade 
	<p style="text-align: center;">Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un seul poumon est concerné • Pleuropneumonie fibrineuse (3, 4) avec hépatisation massive et pleurésie exsudative (5, 6) 	
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant</u> : Liquide pleural (5 ml), écouvillons broncho-alvéolaires/nasaux, ou sérum 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Après autopsie</u> : Liquide pleural (5 ml), ganglions régionaux entiers, fragments de poumons hépatisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Le traitement curatif peut être à base de TÉTRACYCLINE



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de pleuropneumonie contagieuse caprine

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de jetages nasaux, de toux et respiration difficile.

Pour le technicien vétérinaire :

- Rappeler aux éleveurs l'intérêt d'une quarantaine d'au moins trente jours pour les animaux entrant dans le troupeau ;
- Consigner toute lésion suspecte observée dans la cage thoracique d'un caprin.


Pour le vétérinaire privé et/ou public :

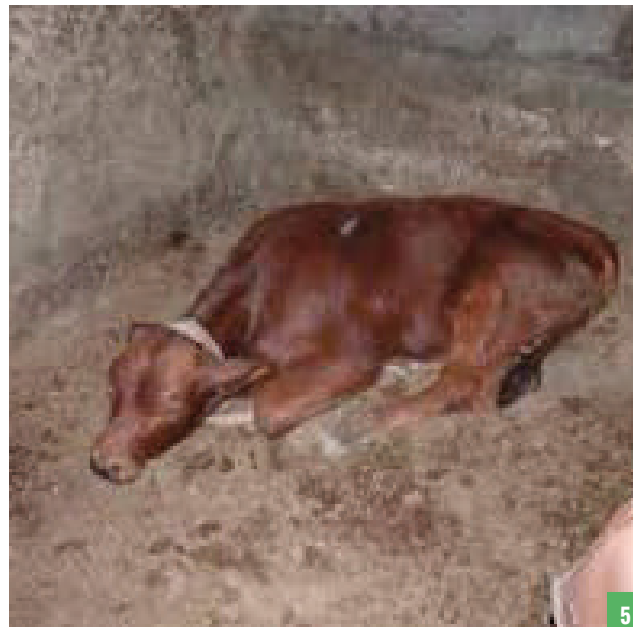
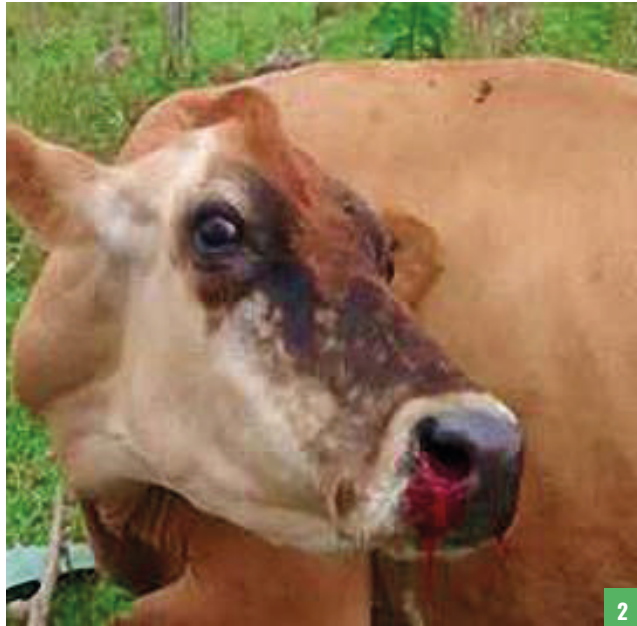
- Préconiser l'abattage des animaux présentant une toux persistante ;
- Mettre en place un programme de vaccination annuel en ciblant tous les animaux dans une zone épidémiologique et géographique bien déterminée.

THEILÉRIOSE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">• Bovins	<ul style="list-style-type: none">• <u>Généralités</u> : La theilériose est une maladie non contagieuse des bovins causée par le protozoaire parasite <i>Theileria parva</i>• <u>Parasite</u> : De la famille des Theileriidae, <i>Theileria parva</i> envahit les érythrocytes de son hôte• <u>Période d'incubation</u> : De 10 à 15 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">• Épistaxis (saignement de nez) (2)• Hypertrophie ganglionnaire (adénite généralisée) (3)• Larmolement, yeux vitreux (4)• Fièvre élevée• Muqueuses pâles• Dyspnée• Diarrhée• Cachexie (2850)	<ul style="list-style-type: none">• Indirecte : Par l'intermédiaire d'un vecteur, les tiques du genre <i>Rhipicephalus</i> (ex : <i>Amblyomma Sanguineus</i>, 1) 
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">• <u>Animal vivant</u> : Nœud lymphatique, sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ou sérum	<ul style="list-style-type: none">• Le traitement préventif est acaricide• Le traitement curatif peut être à base de BUPARVAQUONE



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de theilériose

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'épistaxis, de larmolements et d'adénites généralisées ;
- Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le technicien vétérinaire :

- Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- Se renseigner sur les zones à tiques *Rhipicephalus*.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...);
- Cartographier les zones à tiques *Rhipicephalus*.

BRUCELLOSE

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



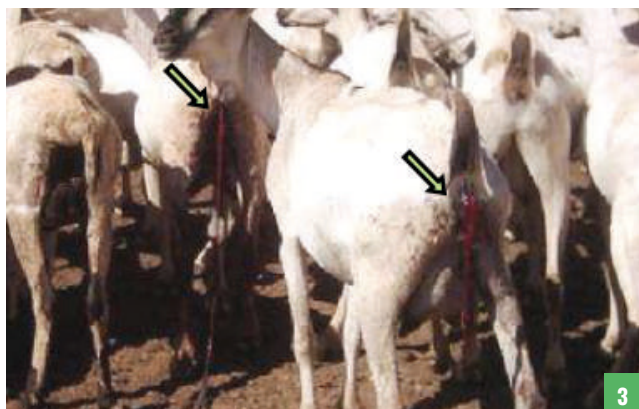
Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins • Porcins • Équidés • Humains 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : La brucellose est une maladie infectieuse bactérienne du bétail hautement contagieuse • <u>Bactérie</u> : De la famille des Brucellaceae, les bactéries <i>Brucella abortus</i> (bovins) et <i>Brucella melitensis</i> (petits ruminants) sont particulièrement résistantes dans le milieu extérieur • <u>Période d'incubation</u> : De 1 à 30 jours
Signes cliniques		Transmission
Chez l'animal	Chez l'humain	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade (notamment par les muqueuses, lors de l'accouplement) et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée (particulièrement les sécrétions génitales, le lait et les avortons) • <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...)
<ul style="list-style-type: none"> • Avortements (1, 2) • Infertilité • Placenta épaissi et en rétention (3, 4) • Articulations gonflées (5) • Testicules tuméfiés (6) • Fièvre intermittente autopsie 	<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre intermittente • Douleurs du dos et des articulations • Faiblesse et abattement • Testicules tuméfiés • Infertilité • Avortements 	
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant</u> : Liquides d'excrétions utérines, vaginales, ou issus d'avortements, ganglions, organes reproducteurs mâle et femelle, lait, ou sérum 		<ul style="list-style-type: none"> • Le traitement curatif peut être à base de TÉTRACYCLINE • Selon les cas, il est préférable de privilégier l'abattage aux soins par antibiotiques qui peuvent entraîner la présence d'animaux excréteurs, apparemment sains, dans le troupeau • Les animaux morts, les placentas et les avortons doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive



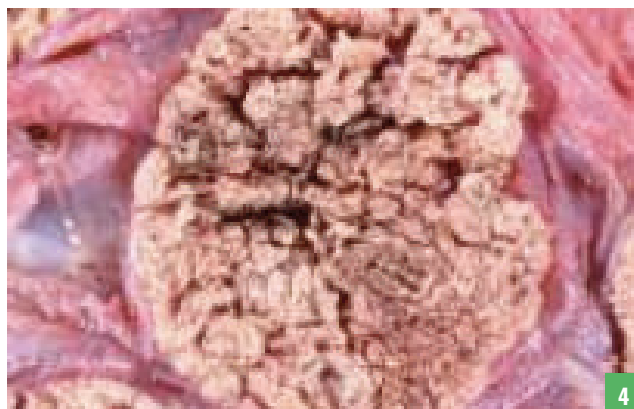
1



2



3



4



5



6

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de brucellose

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de placentas en rétention et d'un nombre élevé d'avortements ;
- Isoler les femelles qui vont mettre bas, brûler ou enterrer les placentas et les avortons ;
- Préconiser de faire impérativement bouillir le lait avant consommation.

Pour le technicien vétérinaire :

- Recenser les avortements et faire abattre les femelles ayant avorté plusieurs fois ;
- Participer aux campagnes de dépistage et de vaccination.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- Mettre en place une campagne de dépistage (trompeuse si vaccination préalable) ;
- Mettre en place une campagne de vaccination en zone endémique.

CHARBON BACTÉRIDIEN

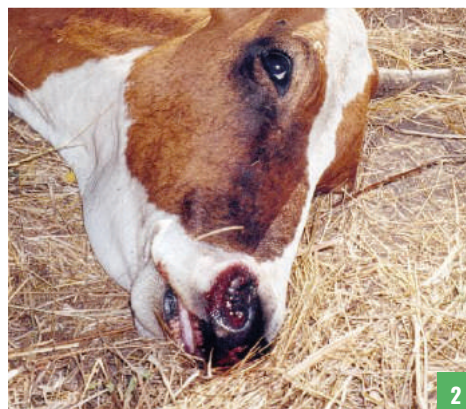
Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



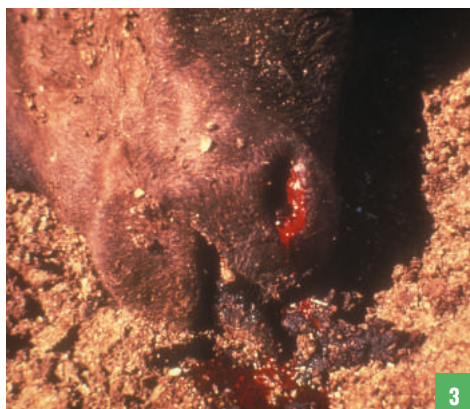
Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins 	<ul style="list-style-type: none"> • Porcins • Équidés • Humains 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : Le charbon bactérien, également appelée fièvre charbonneuse ou anthrax, est une maladie infectieuse aiguë particulièrement mortelle et virulente • <u>Bactérie</u> : De la famille des Bacillaceae, la bactérie <i>Bacillus anthracis</i> crée des spores extrêmement résistantes dans le milieu extérieur • <u>Période d'incubation</u> : De 1 à 5 jours 	
Signes cliniques		Transmission	
Chez l'animal		Chez l'humain	
<ul style="list-style-type: none"> • Mort subite (effondrement quasi soudain) (1) • Émission de sang goudronneux par tous les orifices naturels du cadavre (2, 3, 4) • Tremblements, membres flasques • Dyspnée • Forte fièvre • Baisse de la lactation (lait aqueux, sans goût) • Morbidité et mortalité élevées 	<p style="text-align: center;">Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grosse rate • Il est recommandé de ne pas autopsier 	<ul style="list-style-type: none"> • Forme cutanée dans 95% de cas : une macule se forme à l'endroit de l'inoculation, puis s'ulcère, accompagnée de forte fièvre. De graves complications sont possibles (5, 6) • Les formes gastro-intestinale (par ingestion de viande contaminée) et pulmonaire (par inhalation de spores) sont rares et particulièrement mortelles 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par absorption/inhalation de toute sécrétion et/ou production animale contaminée par les spores (notamment les carcasses, le sang, la laine...) • <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (sols contaminés, litière, nourriture, vêtements, matériel...) et/ou par l'intermédiaire d'un vecteur ayant été en contact avec les spores (insecte)
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant ou mort</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ponction de l'œdème, rate, ou sérum 		<ul style="list-style-type: none"> • Le traitement curatif peut être à base de BENZYL PÉNICILLINE • L'évolution clinique est souvent si rapide que l'on n'a pas le temps de traiter les animaux infectés • Les animaux morts doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive 	



1



2



3



4



5



6

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de charbon bactérien

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de morts subites avec émission de sang goudronneux par tous les orifices naturels ;
- Rechercher avec l'éleveur les pâturages utilisés par les animaux malades les jours précédents ;
- Écarter les chiens de la zone contaminée ;
- Préconiser de ne jamais manger ou manipuler la viande et/ou tout autre produit d'un animal mort ;
- Mettre en œuvre la désinfection des véhicules, chaussures, vêtements et équipements avec de la soude caustique 1% ;
- Brûler les carcasses sur place ou les enterrer à 2 mètres de profondeur minimum avant des les détruire à la chaux vive.

Pour le technicien vétérinaire :

- Confiner l'élevage concerné, vérifier la quarantaine ;
- Contrôler les opérations de désinfection, d'abattage et de destruction des cadavres.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

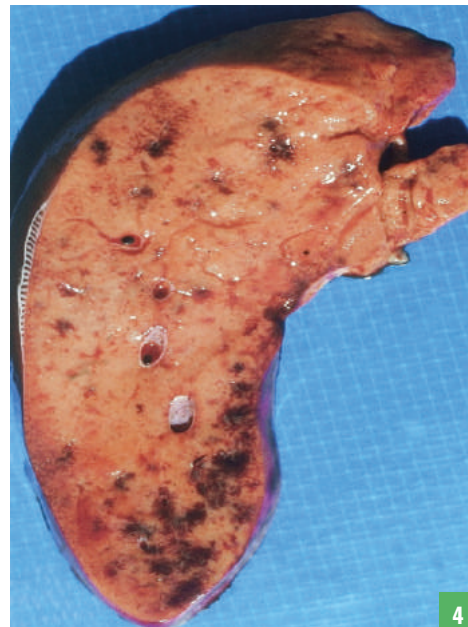
- Organiser la surveillance et le recensement des mortalités dues au charbon bactérien ;
- Délimiter sur une carte les zones et pâturages touchés et contaminés, les condamner ;
- Organiser des campagnes de vaccination annuelles.

FIÈVRE DE LA VALLÉE DU RIFT

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins • Humains 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : La fièvre de la vallée du Rift est une maladie virale aiguë caractérisée par un tableau clinique sévère avec une morbidité et une mortalité élevées • <u>Virus</u> : Du genre <i>Phlebovirus</i>, de la famille des Phenuiviridae, il est particulièrement résistant dans le milieu extérieur • <u>Période d'incubation</u> : De 1 à 6 jours 	
Signes cliniques			Transmission
Chez l'animal		Chez l'humain	
<ul style="list-style-type: none"> • Avortements (1, 2) • Morbidité et mortalité élevées (surtout chez les jeunes) • Forte fièvre, hyperthermie • Jetage nasal mucopurulent • Abattement, anorexie • Diarrhée sanguinolente (3), vomissements • Spasmes musculaires, troubles de la locomotion • Ictère 		<p>Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hépatite nécrosante (4) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre aiguë • Douleurs musculaires • Abattement, anorexie • Maux de tête, nausées, photosensibilité • Complication : hémorragies, signes nerveux, perte de vue • Évolution mortelle possible
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par contact et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée (sang, lait, viande...) • <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (moustiques, mode de transmission principal) 			
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant</u> : Plasma ou sérum sur anti-coagulant (Vacutainer 5ml) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Après autopsie</u> : Foie, rate, cerveau (+5 g), avorton entier 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a aucun traitement spécifique sauf symptomatique • Les animaux morts, les avortons et les autres produits d'avortements doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive 	



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de fièvre de la vallée du Rift

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'un nombre élevé d'avortements et d'une forte mortalité chez les jeunes ;
- Détruire les gîtes à moustiques, recommander l'installation de moustiquaires.

Pour le technicien vétérinaire :

- Confiner l'élevage concerné, vérifier la quarantaine, recenser les avortements ;
- Contrôler les opérations de désinfection, d'abattage et de destruction des cadavres et des avortons ;
- Vérifier la mise en œuvre des programmes de lutte antivectorielle, de surveillance épidémiologique et de vaccination.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

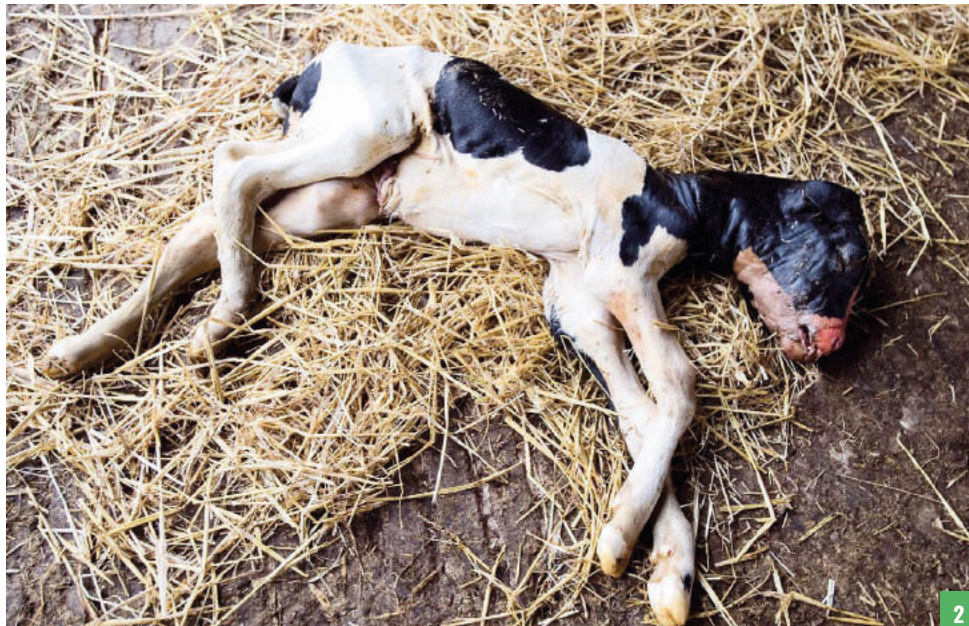
- Mettre en place une surveillance épidémiologique ;
- Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à moustiques...) ;
- En cas d'épizootie : délimiter la zone infectée et interdire tout mouvement. Mettre en place un programme de vaccination autour de la zone ;
- Hors épizootie : mettre en place un programme de vaccination dans et autour de la zone infectée en limitant les déplacements.

FIÈVRE Q

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins • Porcins 	<ul style="list-style-type: none"> • Équidés • Oiseaux • Humains 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : La fièvre Q, aussi appelée coxiellose, est une maladie infectieuse bactérienne extrêmement contagieuse • <u>Bactérie</u> : De la famille des Coxiellaceae, la bactérie <i>Coxiella burnetii</i> est particulièrement résistante dans le milieu extérieur sous forme de pseudo-spore • <u>Période d'incubation</u> : De 9 à 40 jours
Signes cliniques		Transmission
Chez l'animal	Chez l'humain	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par contact et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée (particulièrement le liquide amniotique, le placenta, les avortons, le lait, l'urine, les fèces...) • <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (tique) et/ou par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel, poussière...)
<ul style="list-style-type: none"> • Généralement peu sévère ou asymptomatique • Avortements possibles à tous les stades (1, 2) • Problèmes gynécologiques (métrites) 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndrome grippal • Dans 50% des cas, évolution en forte fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, nausées, vomissements, douleurs thoraciques, malaises gastriques • Complications possibles : pneumonie, atteinte hépatique, méningite, encéphalite... 	
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant</u> : Liquides d'excrétions utérines, vaginales, placentaires, tissus d'avortons (rate, foie, estomac, poumon), lait, colostrum, ou sérum 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Après autopsie</u> : Liquides d'excrétions utérines, vaginales, placentaires, tissus d'avortons (rate, foie, estomac, poumon), lait, colostrum 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a aucun traitement spécifique sauf symptomatique • Les animaux morts, les avortons et les autres produits d'avortements doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de fièvre Q

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'avortements et de métrites ;
- Rappeler aux éleveurs les règles de nettoyage/désinfection et la nécessité de bien faire bouillir le lait ;
- Isoler les femelles ayant avorté et celles qui sont en état de gestation avancée ;
- Brûler les résidus d'avortements sur place ou les enterrer à 2 mètres de profondeur minimum avant de les détruire à la chaux vive.

Pour le technicien vétérinaire :

- Confiner l'élevage concerné, vérifier la quarantaine, recenser les avortements ;
- Contrôler les opérations de désinfection, d'abattage et de destruction des cadavres et des résidus d'avortements ;
- Vérifier la mise en œuvre des programmes de lutte antivectorielle, de surveillance épidémiologique et de vaccination.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- Mettre en place une surveillance épidémiologique ;
- Mettre en place un programme de lutte antivectorielle ;
- Mettre en place une campagne d'abattage des animaux infectés ;
- Mettre en place une campagne de vaccination en zone endémique.

FIÈVRE WEST NILE

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



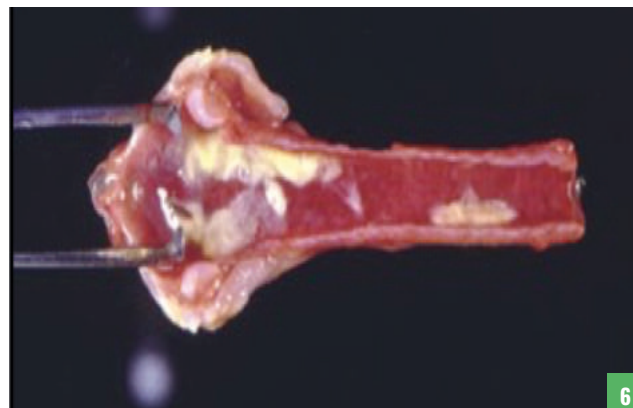
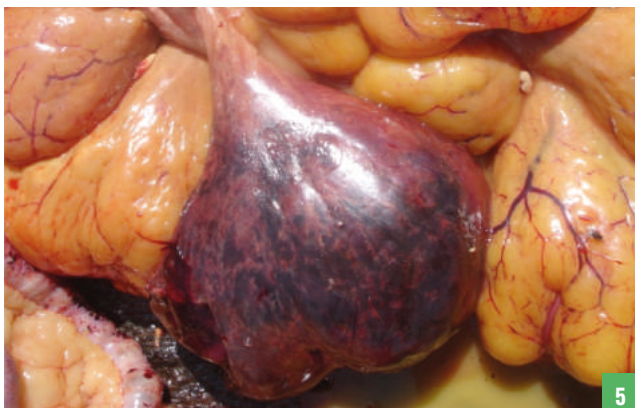
Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> • Équidés • Oiseaux • Humains 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : La fièvre West Nile est une maladie infectieuse virale vectorielle • <u>Virus</u> : Du genre <i>Flavivirus</i>, de la famille des Flaviviridae, il utilise les oiseaux comme principal réservoir • <u>Période d'incubation</u> : 3 à 6 jours
Signes cliniques		Transmission
Chez l'animal	Chez l'humain	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (moustiques, principalement du genre <i>Culex</i> - 4)
<ul style="list-style-type: none"> • Affaiblissement (1) • Ataxie, contractions musculaires, convulsions, paralysie partielle (2) • Inappétence, dépression • Mouvements d'appui sur la tête (3) • Fièvre non systématique • Grincements de dents • Peut évoluer en encéphalomyélite à fort taux de mortalité • Généralement asymptomatique chez les oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndrome grippal • Dans 1 à 15% des cas, évolution en forte fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, nausées, éruptions cutanées, douleurs abdominales • Complications possibles : méningite et/ou encéphalite • Asymptomatique dans 80% des cas 	
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant</u> : Sérum 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Après autopsie</u> : Cerveau, moelle épinière pour les chevaux ; Rein, cœur, cerveau, foie, intestin pour les oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a aucun traitement spécifique sauf symptomatique

INFLUENZA AVIAIRE

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces aviaires • Porcins • Humains 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : L'influenza aviaire, aussi appelée grippe aviaire ou peste aviaire, est une maladie virale très grave et hautement contagieuse • <u>Virus</u> : Du genre <i>Influenzavirus A</i>, de la famille des Orthomyxoviridae, il est particulièrement résistant dans le milieu extérieur • <u>Période d'incubation</u> : 3 à 7 jours 	
Signes cliniques			Transmission
Chez l'animal		Chez l'humain	
<ul style="list-style-type: none"> • Symptômes généraux : abattement, inappétence, prostration (1) • Symptômes respiratoires : dyspnée, jetages nasaux, toux, éternuements, râles • Symptômes cutanés : crête, caroncule et pattes gonflées et congestionnées, plumes hérissées (2, 3) • Symptômes digestifs : diarrhée • Symptômes nerveux : tremblements, spasmes • Chute de ponte brutale, anomalie des œufs (4) • Hémorragie au niveau des jarrets • Mort subite (mortalité souvent très élevée) 		<p style="text-align: center;">Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organes et muscles rouges foncés, gonflés, hémorragiques (5) • Trachée rouge vif avec des dépôts (6) • Carcasse déshydratée 	<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre élevée • Maux de tête • Diarrhée • Douleurs musculaires • Abattement, anorexie • Dyspnée, éternuements, toux, jetages nasaux et oculaires • Évolue rapidement vers de graves troubles respiratoires • Risque mortel non négligeable
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée (principalement fécales et respiratoires) • <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...) 			
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant ou mort</u> : Écouvillons cloacaux et trachéaux, fèces, fragments d'intestin, encéphale, trachée, poumon, foie et rate 		<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a aucun traitement spécifique sauf symptomatique • Les animaux morts doivent être brûlés ou enfouis profondément et détruits à la chaux vive 	



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas d'influenza aviaire

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de mortalités persistantes malgré l'application de mesures de traitement et/ou de vaccination visant d'autres maladies ;
- Préconiser l'utilisation de pédiluves, vérifier leur renouvellement et le respect des règles d'hygiène ;
- Brûler ou enterrer les animaux morts à 2 mètres de profondeur avec de la chaux vive.

Pour le technicien vétérinaire :

- Interdire tout déplacement dans la zone ;
- Préconiser un vide sanitaire entre 2 bandes de 15 jours minimum.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

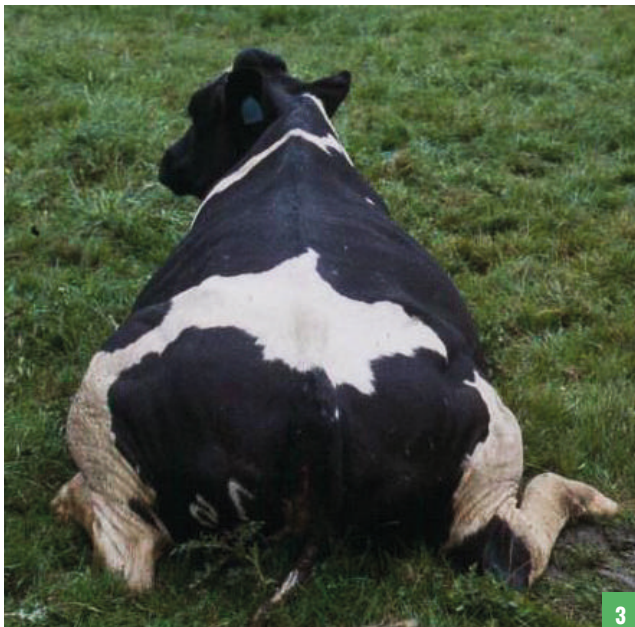
- Organiser des campagnes d'information destinées aux populations ;
- Éventuellement mettre en œuvre une campagne de vaccination.

RAGE

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> Tous les mammifères 		<ul style="list-style-type: none"> Généralités : La rage est une maladie virale grave et hautement contagieuse qui touche le système nerveux des animaux à sang chaud Virus : Du genre <i>Lyssavirus</i>, de la famille des Rhabdoviridae, il est très peu résistant dans le milieu extérieur Période d'incubation : 20 à 80 jours, parfois plus (plusieurs années)
Signes cliniques		Transmission
Chez l'animal	Chez l'humain	<ul style="list-style-type: none"> Directe : Par contact et/ou absorption de salive d'un animal contaminé (souvent par morsure, parfois par consommation de viande provenant d'un animal mort de la maladie)
<ul style="list-style-type: none"> Symptômes nerveux : troubles du comportement, agressivité (1), spasmes, paralysies (2, 3), convulsions, hydrophobie Hypersalivation (4) Forte fièvre Constipation Inappétence Meuglements rauques Mort rapide après l'apparition des symptômes On différencie la forme furieuse (forte agressivité, convulsions, paralysie progressive...) de la forme muette (animal anormalement docile, déprimé, paralysie progressive...) 	<ul style="list-style-type: none"> Forte fièvre Symptômes nerveux : troubles du comportement, agitation, troubles des fonctions cérébrales supérieures, anxiété, confusion, spasmes, paralysies, convulsions, hydrophobie Mort rapide après l'apparition des symptômes Chez l'humain aussi, on différencie la forme furieuse de la forme muette 	
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> <u>Animal vivant</u> : Sérum 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Après autopsie</u> : Biopsie de cerveau 	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a aucun traitement spécifique



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de rage

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de troubles du comportement, d'hyper-salivations et de paralysies du train arrière ;
- Participer à la lutte contre les chiens errants.

Pour le technicien vétérinaire :

- Séquestrer le troupeau et le surveiller durant au moins 3 mois (longue durée d'incubation) ;
- Isoler l'animal/les animaux malades des autres animaux et des humains.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

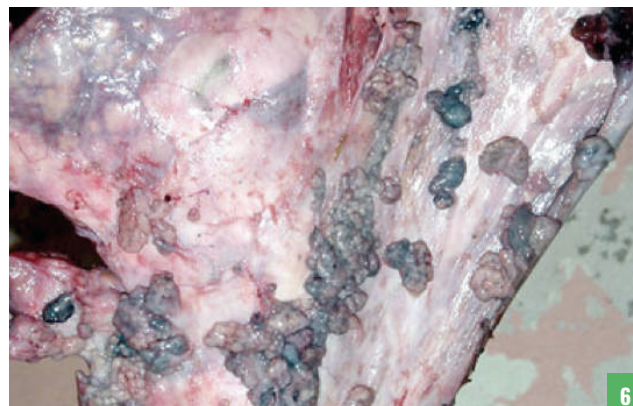
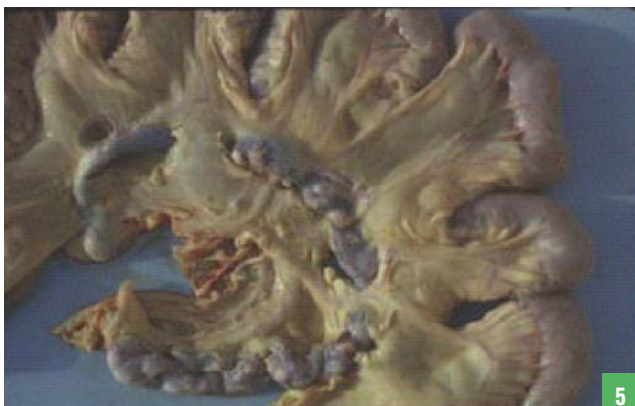
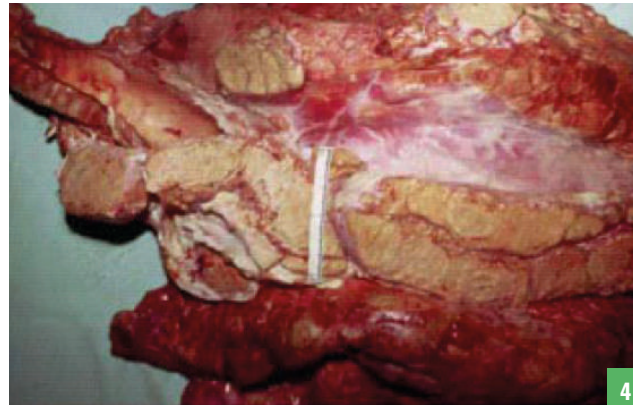
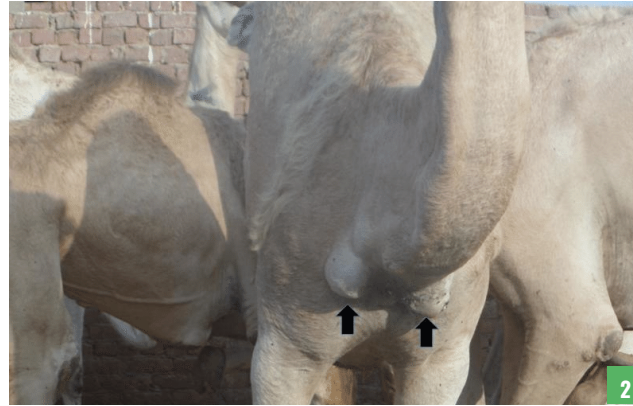
- Délimiter sur une carte les zones endémiques et y mettre en œuvre des campagnes de vaccination ;
- Organiser la lutte contre les chiens errants.

TUBERCULOSE BOVINE

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins 	<ul style="list-style-type: none"> • Porcins • Équidés • Humains 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : La tuberculose bovine est une maladie infectieuse bactérienne chronique hautement contagieuse qui n'affecte pas que les bovins • <u>Bactérie</u> : De la famille des Mycobacteriaceae, la bactérie <i>Mycobacterium bovis</i> n'est pas résistante dans le milieu extérieur • <u>Période d'incubation</u> : Variable, plusieurs mois à plusieurs années
Signes cliniques		Transmission
Chez l'animal		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par absorption des sécrétions nasales ou de gouttelettes dans l'air expiré par l'animal malade, et/ou par consommation de lait cru ou de viande mal cuite
<ul style="list-style-type: none"> • Toux sèche intermittente (1) • Adénopathies (2) • Anorexie (3) • Fièvre oscillante • Diarrhée • Maladie à évolution lente • Peut rester asymptomatique 	<p style="text-align: center;">Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caséification des ganglions trachéobronchiques et médiastinaux (4) • Nodules dans les ganglions mésentériques (5) • Lésions pulmonaires (6) 	
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Après autopsie</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), fragment poumon, noeud lymphatique, rate 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour toutes les formes de tuberculose, le traitement repose d'abord sur des antibiotiques qui doivent être pris sur de longues durées (plusieurs mois) • Le traitement et/ou l'abattage sont à envisager et à adapter selon la législation du pays



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de tuberculose

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de toux persistantes, d'adénopathies et de maigreurs ;
- Rappeler aux éleveurs la nécessité de bien faire bouillir le lait et la viande.

Pour le technicien vétérinaire :

- Participer aux campagnes de dépistage ;
- Inspecter les carcasses lors des abattages.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

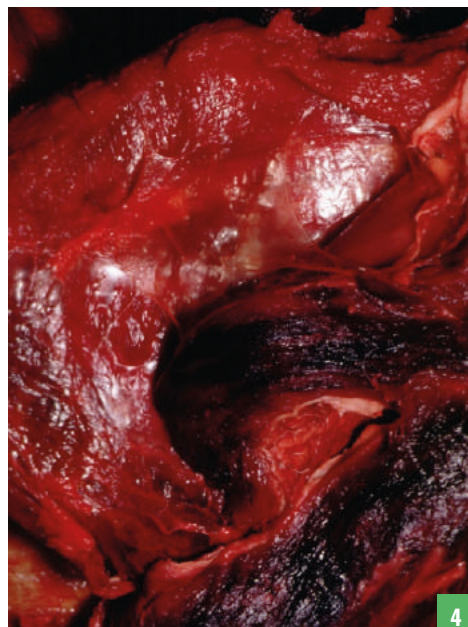
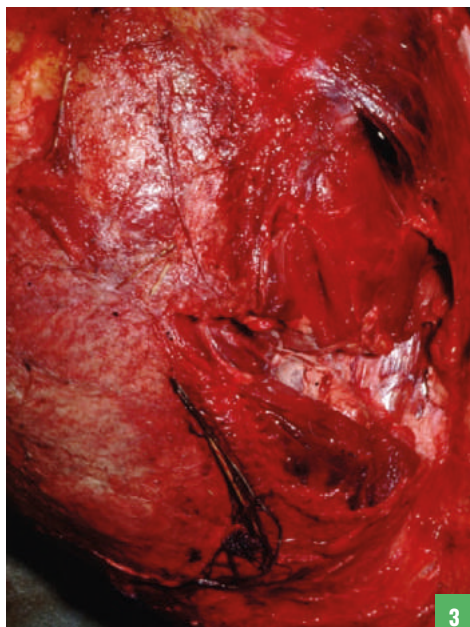
- Organiser des campagnes de dépistage dans les élevages suspects ;
- Réaliser un test à la tuberculine sur tout nouvel arrivant.

CHARBON SYMPTOMATIQUE

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins • Porcins • Équidés 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : Le charbon symptomatique est une maladie infectieuse aiguë du bétail, à ne pas confondre avec le charbon bactérien • <u>Bactérie</u> : De la famille des Clostridiaceae, la bactérie <i>Clostridium chauvoei</i> produit des spores particulièrement résistantes dans le milieu extérieur • <u>Période d'incubation</u> : De 2 à 5 jours
Signes cliniques		Transmission
<ul style="list-style-type: none"> • Mort subite (1) • Boiterie soudaine • Épaule ou hanche gonflée avec crépitation à la palpation (2) • Forte fièvre • Baisse d'appétit 	<p style="text-align: center;">Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Muscle gonflé, caillots de sang noir (3) • Muscle foncé avec gaz (4) • Il est recommandé de ne pas autopsier 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (sols contaminés, litière, nourriture, vêtements, matériel...) <div style="text-align: center;"> </div>
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant ou mort</u> : Prélèvement de muscle (10*10*10 cm au moins) 		<ul style="list-style-type: none"> • Le traitement curatif peut être à base de BENZYL PÉNICILLINE • L'évolution clinique est souvent si rapide que l'on n'a pas le temps de traiter les animaux infectés • Les animaux morts doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de charbon symptomatique

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de morts subites et de crépitations gazeuses sous la peau ;
- Rechercher avec l'éleveur les pâturages utilisés par les animaux malades les jours précédents ;
- Brûler les carcasses sur place ou les enterrer à 2 mètres de profondeur minimum avant de les détruire à la chaux vive.

Pour le technicien vétérinaire :

- Confiner l'élevage concerné, vérifier la quarantaine ;
- Contrôler les opérations de désinfection, d'abattage et de destruction des cadavres.

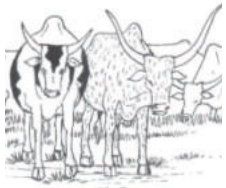
Pour le vétérinaire privé et/ou public :

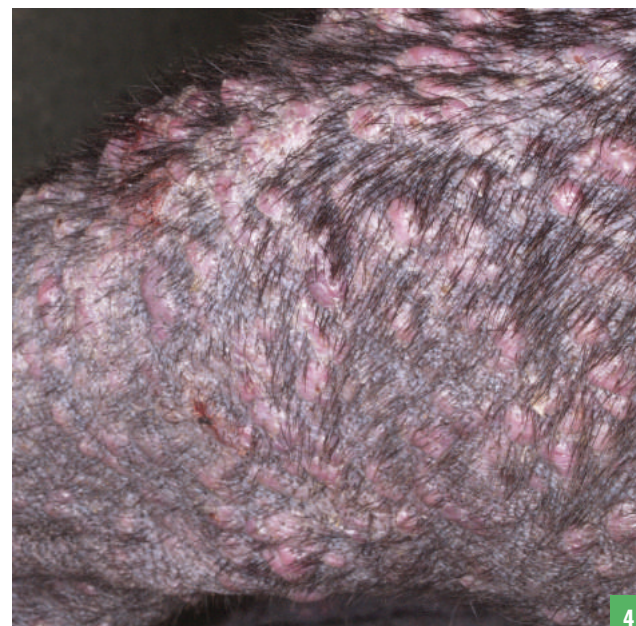
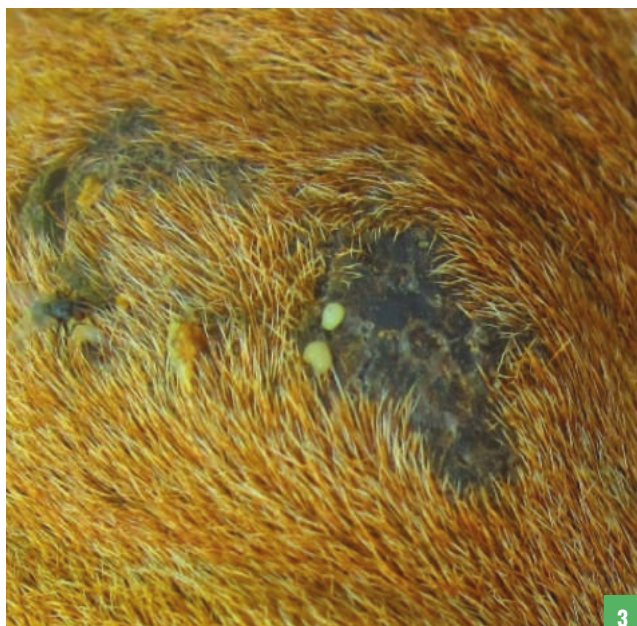
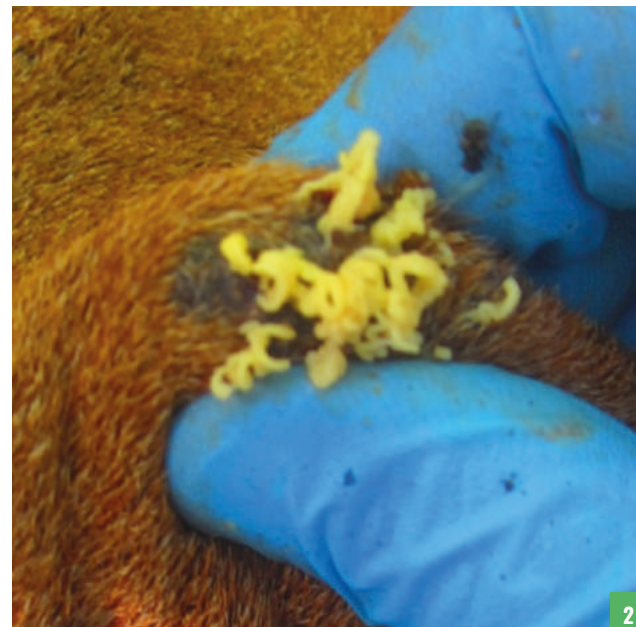
- Organiser la surveillance et le recensement des mortalités dues au charbon symptomatique ;
- Délimiter sur une carte les zones et pâturages touchés et contaminés, les condamner ;
- Organiser des campagnes de vaccination annuelles.

DÉMODÉCIE

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">• Bovins• Ovins• Caprins• Équidés	<ul style="list-style-type: none">• <u>Généralités</u> : La démodécie, aussi appelée démodicose ou gale démodécique, est une maladie parasitaire cutanée causée par des acariens• <u>Parasite</u> : De la famille des Demodicidae, <i>Demodex bovis</i> affecte les follicules pileux des animaux qu'il infecte• <u>Période d'incubation</u> : De 7 à 20 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">• Nodules cutanés remplis d'un matériel épais et jaunâtre (1, 2)• Perte de poils, sans démangeaison (3, 4)• Plaies et lésions cutanées• Abattement	<ul style="list-style-type: none">• <u>Directe</u> : Par contact (frottement) avec un animal malade• <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (sols contaminés, litière, nourriture, vêtements, matériel...) 
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">• <u>Animal vivant</u> : Nodules, raclages cutanés jusqu'à la rosée sanguine	<ul style="list-style-type: none">• Le traitement préventif est acaricide• Le traitement curatif peut être à base de d'IVERMECTINE



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de démodicose

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de nodules cutanés sans croûte ni démangeaison ;
- Isoler les animaux suspects ;
- Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le technicien vétérinaire :

- Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- Vérifier l'isolement des animaux malades.


Pour le vétérinaire privé et/ou public :

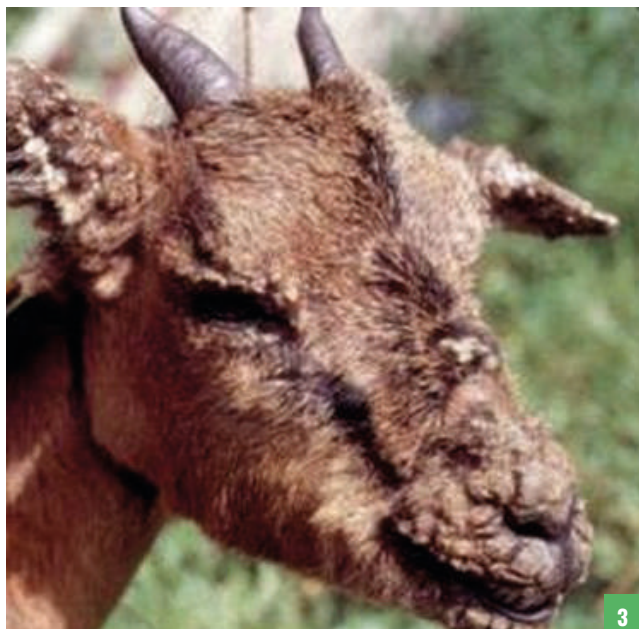
- Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...);
- Rappeler la nécessité de la lutte préventive contre les vecteurs.

DERMATOPHILOSE

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">• Bovins• Ovins• Caprins• Équidés	<ul style="list-style-type: none">• <u>Généralités</u> : La dermatophilose est une maladie bactérienne cutanée• <u>Bactérie</u> : De la famille des Dermatophilaceae, <i>Dermatophilus congolensis</i> affecte l'épiderme des animaux qu'elle infecte. Elle est particulièrement résistante dans le milieu extérieur• <u>Période d'incubation</u> : De 15 à 30 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">• Lésions cutanées avec exsudat séreux, sans démangeaison (1, 2)• Croûtes jaunâtres, épaisses (3)• Détachements de peau (4)• Poils hérissés• Abattement	<ul style="list-style-type: none">• <u>Directe</u> : Par contact (frottement) avec un animal malade• <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (mouches, tabanidés, tiques, acariens...) et/ou par voie mécanique (sols contaminés, litière, nourriture, vêtements, matériel...) 
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">• <u>Animal vivant</u> : Croûtes fraîches, peau avec lésion, ou sérum	<ul style="list-style-type: none">• Le traitement préventif est acaricide• Le traitement curatif peut être à base de CHLORHEXIDINE et de TÉTRACYCLINE



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de dermatophilose

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de lésions croûteuses cutanées sans démangeaison avec poils hérissés ;
- Isoler les animaux suspects ;
- Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le technicien vétérinaire :

- Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- Vérifier l'isolement des animaux malades.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...);
- Rappeler la nécessité de la lutte préventive contre les vecteurs.

Document Fiche Maladie Animale Prioritaire - Édité par le Institut National de Recherche pour le Développement (IRD) en collaboration avec le Centre National de Référence pour les Dermatophiloses (CNR-DM) de l'INRAE. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'INRAE est formellement interdite.

Auteurs : Ingrid Dornier, Christine Schuler, Ghislain Suranont, Olivier & Renaud Lacroix, Coordination : Clémentine Schuler, Ghislain Suranont, Ingrid Dornier, Renaud Lacroix, Illustrations : Agnès de la Motte, Ghislain Suranont, Ghislain Suranont, Photographies et illustrations : Soirée, an. INRAE



ECTHYMA CONTAGIEUX

Maladie non soumise à déclaration obligatoire

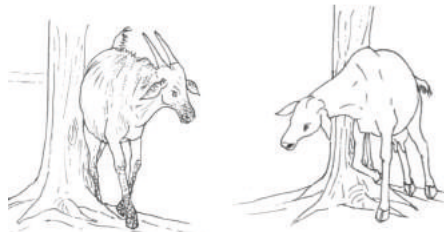


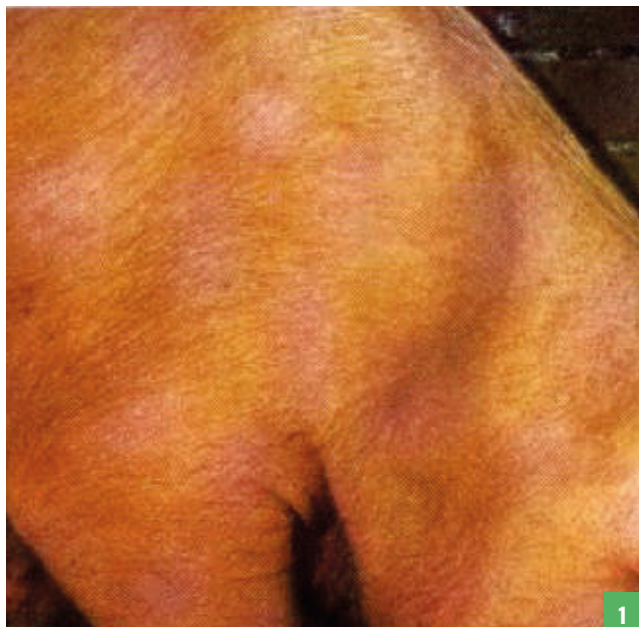
Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> • Ovins • Caprins • Humains 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : L'ecthyma contagieux, aussi appelé orf, est une maladie infectieuse virale zoonotique • <u>Virus</u> : Du genre <i>Parapoxvirus</i>, de la famille des Poxviridae, il est très résistant dans le milieu extérieur • <u>Période d'incubation</u> : 4 à 8 jours
Signes cliniques		Transmission
Chez l'animal	Chez l'humain	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade (peau lésée) • <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (sols contaminés, litière, nourriture, matériel...)
<ul style="list-style-type: none"> • Nodules cutanés croûteux principalement sur la bouche et les naseaux (1) • Ulcération des muqueuses (en particulier la bouche, les naseaux, les paupières et les mamelles) (2, 3) • Difficultés pour se nourrir chez les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Lésion cutanée (papule, puis vésicule puis pustule) évoluant parfois vers une croûte (4) • Fièvre éventuelle 	
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant</u> : Biopsie nodules cutanés, liquide de nœud lymphatique, sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Après autopsie</u> : Sérum 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a aucun traitement spécifique sauf symptomatique

GALES

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">• Bovins• Ovins• Caprins• Porcins• Équidés	<ul style="list-style-type: none">• <u>Généralités</u> : Les gales sont des maladies parasitaires cutanées causées par des acariens• <u>Parasites</u> : De nombreuses espèces d'acariens de l'ordre des Sarcoptiformes sont responsables des gales• <u>Période d'incubation</u> : De 20 à 40 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">• Perte de poils (1)• Démangeaisons (l'animal se gratte contre les arbres et/ou les poteaux)• Peau rouge, épaissie, craquelée (2, 3)• Abattement• Baisse de la lactation• Débute généralement sur la tête et le cou puis s'étend aux pattes arrières (4)	<ul style="list-style-type: none">• <u>Directe</u> : Par contact (frottement) avec un animal malade• <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (notamment les arbres ou les poteaux sur lesquels les animaux malades se sont frottés) 
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">• <u>Animal vivant</u> : Raclages cutanés jusqu'à la rosée sanguine	<ul style="list-style-type: none">• Le traitement préventif est acaricide• Le traitement curatif peut être à base d'IVERMECTINE



1



2



3



4

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de gales

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de pertes de poils, de démangeaisons et de peaux épaissies ;
- Isoler les animaux suspects ;
- Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le technicien vétérinaire :

- Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- Vérifier l'isolement des animaux malades.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

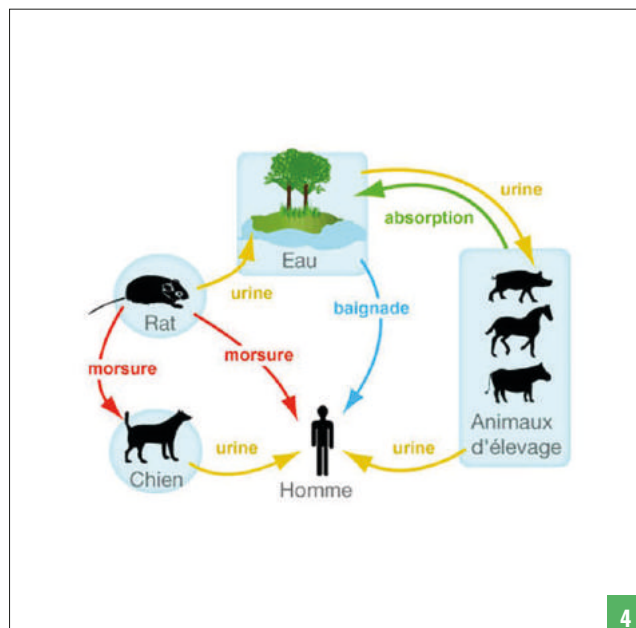
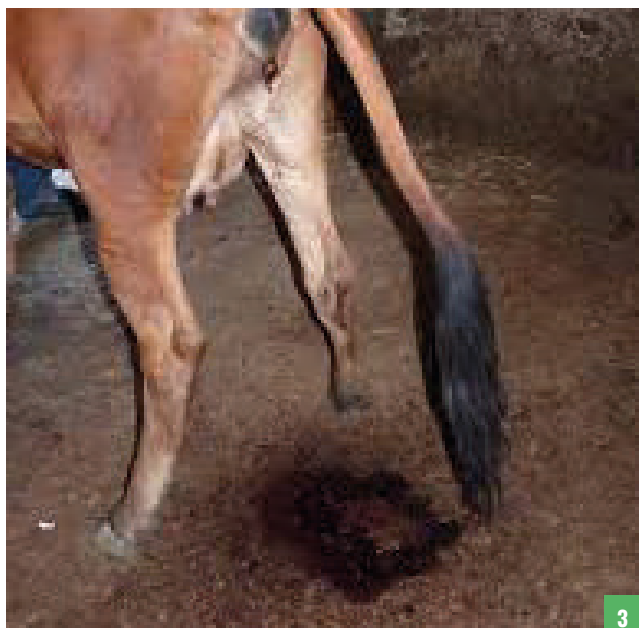
- Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...);
- Rappeler la nécessité de la lutte préventive contre les vecteurs.

LEPTOSPIROSE

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins 	<ul style="list-style-type: none"> • Porcins • Équidés • Humains 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : La leptospirose est une maladie infectieuse bactérienne zoonotique • <u>Bactérie</u> : De la famille des Leptospiraceae, <i>Leptospira interrogans sensus lato</i> est résistante dans le milieu extérieur, particulièrement en eau douce • <u>Période d'incubation</u> : 4 à 14 jours
Signes cliniques		Transmission
Chez l'animal	Chez l'humain	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade (souvent par morsure d'un rongeur) et/ou absorption d'urine d'un animal contaminé (4) • <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (sols contaminés, eau souillée, litière, nourriture, matériel...)
<ul style="list-style-type: none"> • Souvent asymptomatique • Baisse de la lactation • Avortements et troubles de la reproduction (1) • Fièvre • Inappétence • Mammite • Diarrhée • Ictère et sang dans les urines en phase aiguë (2, 3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Souvent bénigne • Fièvre, douleurs musculaires • Nausées, vomissements, diarrhée • Insuffisance rénale aiguë • Atteinte hépatique (Ictère) • Risques d'atteintes pulmonaire, cardiaque et neurologique • Mort dans 5 à 20% des cas 	
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant</u> : Urine, reins 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Après autopsie</u> : Sérum 	<ul style="list-style-type: none"> • Le traitement curatif peut être à base de TÉTRACYCLINE



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de leptospirose

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de troubles du comportement, d'hyper-salivations et de paralysies du train arrière ;
- Participer à la lutte contre les rongeurs.

Pour le technicien vétérinaire :

- Mettre en œuvre la lutte contre les rongeurs ;
- Contrôler la bonne gestion des déchets et l'application des règles d'hygiène ;
- Isoler l'animal/les animaux malades des autres animaux et des humains.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- Délimiter sur une carte les zone endémiques et y mettre en œuvre des campagnes de vaccination ;
- Organiser la lutte contre les rongeurs.

Document Fiche Maladie Animale Prioritaire - Édité par le Réseau National de Pédiatrie des Animaux Domestiques (RNPAD) dans le cadre du projet FRODO (FR) 03103 (financement européen) et de la mission de service public de l'INRAE. L'ensemble des droits réservés sont réservés à l'INRAE. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'INRAE est formellement interdite.

Auteurs : Ingrid Dumortier, Christine Schuler, Gisèle Saurion-Delval, & Olivier Lesaffre
Coordination : Claude Sarrasin, Ingrid Dumortier, Christine Schuler, Gisèle Saurion-Delval
Illustrations (végétales et animales) : Géraldine Lavesque
Photographies et illustrations : Sorélie et Anouk J.F.S.A.

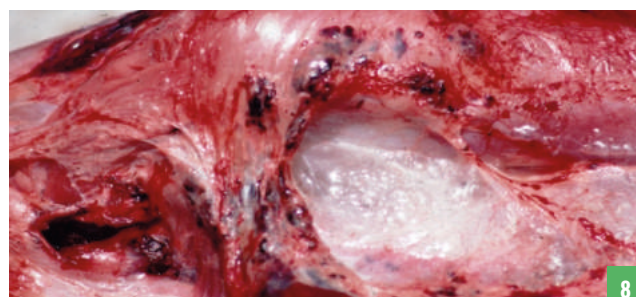
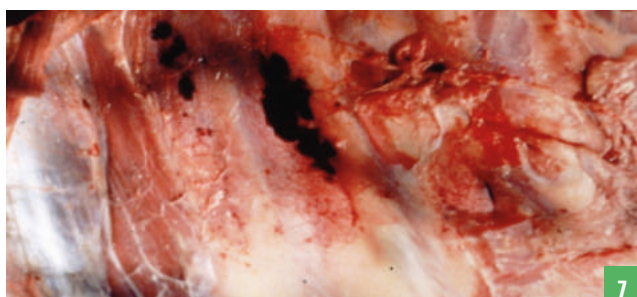
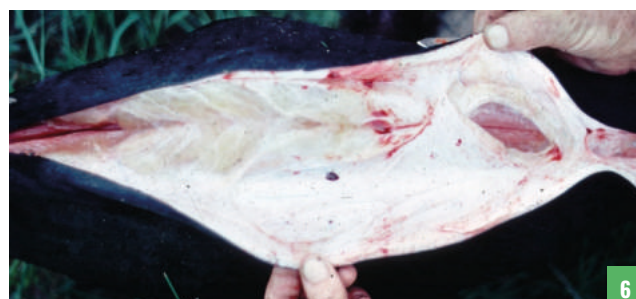
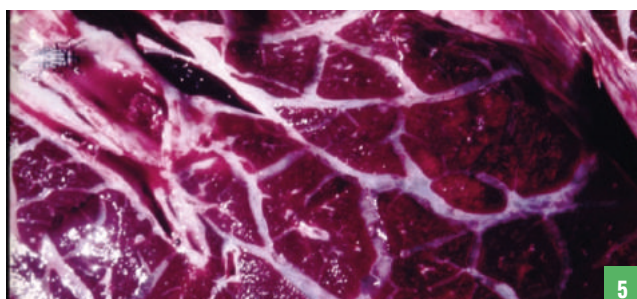


PASTEURELLOSE

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : La pasteurellose est une maladie infectieuse bactérienne hautement contagieuse • <u>Bactérie</u> : De la famille des Pasteurellaceae, la bactérie <i>Mannheimia haemolytica</i> (anciennement appelée <i>Pasteurella haemolytica</i>) est peu résistante dans le milieu extérieur • <u>Période d'incubation</u> : De 7 à 10 jours 	
Signes cliniques		Transmission	
<ul style="list-style-type: none"> • Écoulements nasaux mucopurulents (1) • Respiration difficile et bruyante • Mort subite • Forte fièvre • Brusque chute de la production de lait • Gorge et langue gonflées, pendant hors de la bouche (2) • Diarrhée abondante • Principalement durant la saison humide et à l'occasion d'un stress (transports...) • Chez jeunes : septicémie et état de choc 		<p style="text-align: center;">Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Muqueuses de l'estomac très rouges (3) • Poumons très rouges (4) • Poumons foncés avec stries épaisses (5) • Gorge épaissie avec liquide jaunâtre (6) • Hémorragies thoraciques (7) • Hémorragies sur la carcasse (8) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par absorption des sécrétions nasales ou de gouttelettes dans l'air expiré par l'animal malade <div style="text-align: center;"> </div>
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (vacutainer 5ml) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Après autopsie</u> : Sang sur anticoagulant, os long, fragment de poumon 	<ul style="list-style-type: none"> • Le traitement curatif peut être à base de TÉTRACYCLINE 	



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de pasteurellose

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de morts subites avec jetages nasaux mucopurulents, de respirations difficiles et de diarrhées abondantes ;
- Prendre la température de tous les animaux deux fois par jour.

Pour le technicien vétérinaire :

- Isoler strictement les animaux malades pendant deux semaines.

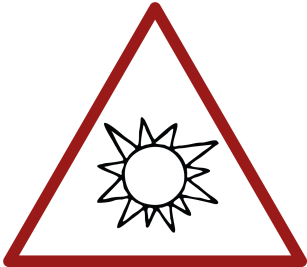
Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- Réaliser une vaccination sur les troupeaux tous les ans, en particulier sur les animaux âgés de 1 à 3 ans.

PHOTOSENSIBILISATION

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">• Bovins• Ovins• Caprins• Équidés	<ul style="list-style-type: none">• <u>Généralités</u> : La photosensibilisation est une hypersensibilité inflammatoire de la peau aux rayons du soleil, congénitale ou faisant suite à l'absorption de certaines substances photosensibilisantes. C'est une atteinte qui concerne essentiellement les animaux à la peau claire et au pelage non suffisamment couvrant
Signes cliniques	Principe
<ul style="list-style-type: none">• Lésions cutanées : Rougeur, brûlure, tuméfaction, dépilation, peau craquelée (1, 2)• Fièvre• Amaigrissement• Ictère	<ul style="list-style-type: none">• La photosensibilisation acquise :<ul style="list-style-type: none">• Résulte de la présence dans la circulation sanguine périphérique (vaisseaux sanguins de la peau) de substances photodynamiques• De type I : L'action est directe, la substance (médicament, plante, substance interne à l'organisme) est elle-même photosensibilisante• De type II : L'action est indirecte, la substance a des propriétés hépatotoxiques et conduit à la libération, par le foie, de substances photosensibilisantes• La photosensibilisation innée :<ul style="list-style-type: none">• Résulte d'une anomalie génétique qui affecte la pigmentation (albinisme)
Traitement	
<ul style="list-style-type: none">• Soins locaux des plaies• Soustraction au soleil• Soustraction à la plante ou au médicament responsable	



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de photosensibilisation

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur les animaux à la robe claire à la recherche de brûlures, de tuméfactions et de dépilations ;
- Préconiser aux éleveurs de mettre les animaux atteints à l'abri durant la journée.

Pour le technicien vétérinaire :

- Éviter que les animaux atteints développent des infections secondaires en pratiquant un nettoyage et une désinfection régulière des lésions.

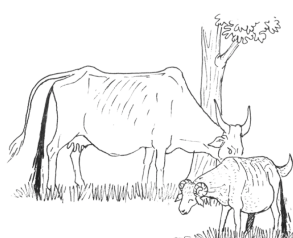
Pour le vétérinaire privé et/ou public :

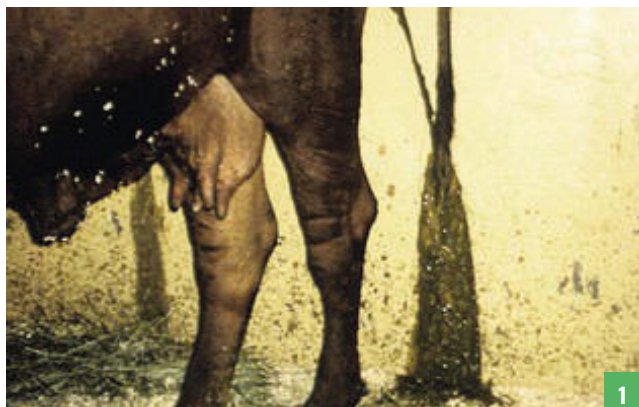
- Préconiser aux éleveurs d'éliminer en priorité du troupeau les animaux avec une photosensibilisation congénitale.

VERS INTESTINAUX

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins • Porcins • Équidés 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Généralités</u> : Les vers intestinaux sont des parasites qui peuvent être responsables d'infestations sévères chez leurs hôtes • <u>Parasites</u> : De très nombreuses espèces de vers parasites sont responsables d'infestations intestinales • <u>Période d'incubation</u> : Variable, de l'ordre de 3 à 4 semaines
Signes cliniques		Transmission
<ul style="list-style-type: none"> • Diarrhée (1) • Anorexie (2) • Signe de la bouteille (3, 4) • Abdomen gonflé • Croissance ralentie • Baisse de la lactation • Poil piqué • Muqueuses pâles 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directe</u> : Par absorption/léchage de matières souillées par les déjections d'animaux infectés qui contiennent des œufs 
<p style="text-align: center;">Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carcasse pâle avec aspect humide (5) • Vers dans le rumen (6) 		
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Animal vivant</u> : Selles fraîches 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Après autopsie</u> : Selles fraîches 	<ul style="list-style-type: none"> • Le traitement préventif et curatif est anthelminthique (vermifuge)



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de vers intestinaux

Pour l'auxiliaire d'élevage :

- Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de diarrhées, de maigreurs et de signes de la bouteille ;
- Préconiser d'éviter les grandes concentrations d'animaux dans les zones humides.

Pour le technicien vétérinaire :

- Procéder à des prélèvements coprologiques avant et après vermifugation ;
- Contrôler la mise en œuvre des campagnes de vermifugation.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- Former les auxiliaire d'élevage et les techniciens vétérinaires à la bonne pratique des vermifuges ;
- Mettre en place des campagnes de vermifugation en début de saison sèche et en début de saison des pluies.